



ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT FERMETURE
DU 1^{er} ÉTAGE DU BÂTIMENT
« LES COOPÉRATEURS » SITUÉ RUE JULES LOBET

Transmis en Préfecture
des Ardennes le : 26 JAN. 2023

Affiché le : 27 JAN. 2023

Le Maire de la commune de Villers-Semeuse,

Vu le *code général des collectivités territoriales* et notamment les articles L 2212.1, L 2212-2 et suivants,

Vu le *code de la construction et de l'habitation* et notamment l'article R 143-2,

Considérant que l'état des locaux de l'établissement susnommé compromet gravement la sécurité du public et fait obstacle à son maintien en exploitation du fait notamment de l'absence de système de sécurité incendie et de l'insalubrité du bâtiment en raison du délabrement de la toiture,

A R R Ê T É

ARTICLE 1^{ER} : A compter du Jeudi 26 Janvier 2023, l'utilisation du 1^{er} étage du bâtiment « *Les Coopérateurs* » situé 01 rue Jules Lobet à Villers-Semeuse sera interdite au public.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Ardennes. Le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de Villers-Semeuse ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique.

e Maire,

Jérémie DUPUY
 2023-01-26 18:07:09